



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions :
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 02 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE

Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Thérèse TRESPEUCH

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Charlotte PERCHER, Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Fabrice ROUSSEL, Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noelle CORNO, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Charlotte PERCHER à Laurent GODET

Madame Isabelle LE HEIN a été élue Secrétaire de Séance.

Subvention d'équilibre au budget rattaché du CCAS – Montant prévisionnel

DL_2024_04_26

Madame CORNO expose :

Il convient de fixer le montant de la subvention d'équilibre à verser du budget principal de la Ville (compte budgétaire M57 sur le budget Ville : SOLI-020A-65736212), au budget rattaché du Centre Communal d'Action Sociale (compte budgétaire M57 sur le budget CCAS : 02-74748).

Compte-tenu de l'exposé du rapport de présentation budgétaire ;

Vu l'avis de la Commission Ressources du 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **DE VOTER** la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville, à hauteur de 56 832 € pour le budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance


ISABELLE LE HEIN



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,


FABRICE ROUSSEL